



Réouverture du gué du Moulin

Comme souvent en automne, le 23 novembre dernier un épisode méditerranéen a balayé notre région, déversant de fortes pluies qui ont fortement grossi la Florièye. Certes, rien de comparable avec les crues de 2010 et 2011 mais cependant, un débit suffisamment important et puissant pour endommager certaines propriétés riveraines et, entre autres, les accès du gué.

Impossible de laisser ce lieu en l'état. En effet, le Département étant prêt à lancer ses travaux de pose d'un gros pluvial (Ø 1200mm) le long de la route de la Passerelle, il est impératif pour les habitants des quartiers riverains d'avoir un accès au village. Les élus escomptaient des travaux pour le printemps 2020, c'était sans compter sur la pandémie du Covid 19.



Le gué du Moulin est à nouveau ouvert à toute circulation depuis le 16 juillet.

Pour votre information, à compter du 31 août et jusqu'à mi-novembre, le Département réalisera ses travaux de pluvial, fermant par tronçons successifs la route de la Passerelle entre le gué et la « carrère » du Bois de Baron.



Par la suite, cet hiver et au printemps prochain, la commune aménagera l'ensemble de cette voie jusqu'au carrefour avec la route de Lorgues (RD 10).

Croisons les doigts pour que la Florièye ne se déchaîne pas à nouveau avant la fin de ces aménagements.

Sa liberté totale lui sera prochainement rendue...

Jean-Pierre CAMILLERI (1^{er} Adjoint)

Nouveau règlement et dossier d'inscription cantine garderie et étude

Pour le bon fonctionnement de la régie multi-services, la municipalité a revu certains points :

- Gratuité des prestations de garderie pour la période du 16/03/20 au 05/06/20.
- Création d'un nouveau tarif de repas de cantine consommé pour la période de juin à juillet 2020
- Modification des réservations avant le 10 du mois précédent.
- La facturation de toutes les prestations en pré-paiement à compter du 1er septembre 2020
- La modification des tarifs des prestations encaissées par la régie multi-services à compter du 1er septembre 2020
- Retrouvez le règlement complet ainsi que les dossiers d'inscription cantine et garderie sur le site internet de la mairie : <https://mairie-taradeau.fr>

Taille des végétaux

Les haies vives, les arbres, les arbustes, les lierres ou toute autre végétation, plantés en bordure des voies publiques ou privées peuvent être source de danger. Ils peuvent masquer la visibilité pour les automobilistes, cacher de panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules et des piétons.

Aussi, en respect de la réglementation en vigueur, nous vous demandons de veiller à la taille ou à l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route ou de trottoir, afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de fils conducteurs aériens (EDF, Télécom, Eclairage public).

A défaut, la commune serait contrainte de faire procéder aux travaux d'élagage et tous les frais engagés seraient à la charge des propriétaires.

La Police Municipale



CCAS Ateliers pour les seniors

Le CCAS remet en place dès le mois de septembre les 2 ateliers qui n'ont pu être effectués avant la crise sanitaire. Nous vous rappelons que ceux-ci sont entièrement gratuits et concernent les personnes de 60 ans et plus.

-ATELIER « NUTRITION » : 5 séances de 2 heures

Les jeudis : 10 – 17 – 24 septembre) de 9h30 à 11h30
Les jeudis : 1 – 8 octobre) salle de l'ormeau
Taradeau

-ATELIER « BIEN VIEILLIR VITALITE » : 6 séances de 2 heures 30

les mardis : 13 – 20 octobre) de 9h à 11h30
les mardis : 3 – 10 – 17 – 24 novembre) salle de l'ormeau Taradeau

5 bonnes raisons de participer à ces ateliers :

- Parce qu'en consacrant quelques heures à votre santé, vous gagnerez une retraite plus sereine,
- Parce que vous recevrez des conseils simples et clairs pour adopter de bons réflexes chaque jour,
- Parce que ça se passe près de chez vous,
- Parce que vous passerez un bon moment en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous,
- Parce qu'il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour s'occuper de soi.

Inscriptions et renseignements auprès de la mairie l'accueil de la Mairie ou de Mme PEYRONNET Christine en charge du CCAS au 04.94.99.70.30.



Feux de Forêt

Préservons la végétation face aux incendies.

- 1 feu de forêt sur 2 est causé par une imprudence**
- .Ni feux, ni barbecue aux abords des forêts,**
- .Pas de cigarettes en forêt.**
- .Informez-vous sur <http://feux-foret.gouv.fr>**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, renouvelle du 19 juin au 18 août 2020 la campagne de prévention contre les feux de forêt. Compte tenu des conditions météorologiques de ces derniers mois, l'ensemble de la végétation est particulièrement sèche. Il convient d'adopter de bons comportements pour protéger les espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche... L'ensemble du territoire national est concerné par ce risque d'incendie.

Prévenir le feu, protéger la forêt et la végétation

Un mégot de cigarette jeté, un barbecue, des combustibles stockés trop près des habitations, des outils sources d'étincelles manipulés près d'espaces naturels : ces gestes en apparence anodins peuvent provoquer des départs de feux de végétation, en forêt ou près de zones naturelles comme les champs ou les friches. Par ailleurs, après avoir passé plusieurs semaines confinés, nous aurons envie de profiter de la nature : il convient d'être d'autant plus prudents et d'adopter des comportements responsables. Aujourd'hui, 80 % des incendies sont déclenchés à moins de 50 mètres des habitations.

Changement climatique, sécheresse et risque incendie

Cette année, les conditions météorologiques sont particulièrement propices au départ de feux de végétation, en forêt et dans des zones naturelles sensibles. Météo-France indique que la sécheresse de 2019 combinée aux conditions climatiques de ces derniers mois – températures élevées, rareté des précipitations et fortes rafales de vent – conduit à une vulnérabilité de la végétation sous toutes ses formes. La hausse des températures et le vent favorisent l'évapotranspiration des végétaux qui sont amenés à puiser une plus grande quantité d'eau dans le sol pour compenser cette perte d'eau dans le végétal. Quand la végétation ne trouve plus assez d'eau dans le sol pour maintenir l'équilibre, elle devient plus sèche et fait office de combustible pour les départs de feux.

Une augmentation des feux en France

Avec les effets du changement climatique, de nouvelles zones seront davantage exposées aux risques d'incendie, notamment dans le nord-ouest de la France (Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Bretagne). Dans les zones déjà touchées telles que la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, la Corse et les départements pyrénéens de la Nouvelle-Aquitaine, le risque d'incendie pourrait s'étendre à la moyenne montagne. Il est également probable que la saison des incendies de forêt s'allonge dans l'année, passant ainsi de 3 mois actuellement à 6 mois dans un avenir proche. Les feux devraient être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses accrues et l'augmentation de grands feux pourrait entraîner de fortes régressions des peuplements forestiers dans les régions les plus exposées.



TARADEAU

TARADEAU AUTO MOTO RETRO
23 AOUT 2020



RASSEMBLEMENT - EXPOSITION
AUTOS MOTOS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



STANDS, ANIMATION...

ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE TARADEAU
RENSEIGNEMENTS : 04 94 73 01 07 - 06 62 06 66 05
AUTOS MOTOS ANCIENNES ELIO : 06 10 88 61 61

TARADEAU

LE SYNDICAT D'INITIATIVE
organise

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020



POSSIBILITE DE RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE
frites, merguez, chipo, sandwiches...

renseignements : Syndicat d'Initiative

04 94 73 01 07 - 06 62 06 66 05

Mail : sitaradeau@gmail.com

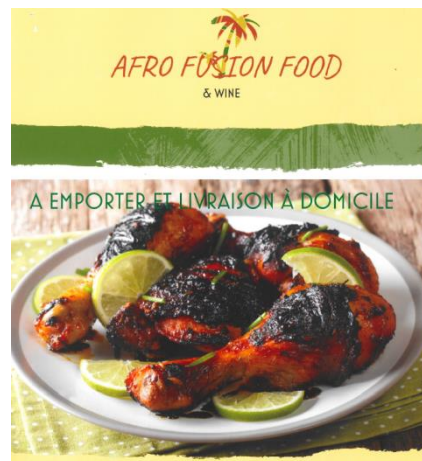
Sous réserve d'autorisation préfectorale.

Nouveau sur Taradeau: Afro Fusion Food and Wine

Cuisine Africaine et Exotique
A emporter / Livraison à domicile
Evènementiel

43 impasse des Genets à Taradeau
Téléphone: 07 77 39 55 17

Mail: afrofoodfusion@gmail.com



Le port du masque
devient obligatoire
dans les lieux publics clos
à partir du 20 juillet



Le décret généralisant le port du masque dans les lieux publics clos a été pris le vendredi 17 juillet, conformément aux annonces du Premier ministre, pour une mise en œuvre à compter de lundi 20 juillet 2020.

Vous retrouverez plus d'information sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>